



Quelques mots sur le sommaire

Chaque numéro du CLIC info' est composé de deux parties : « Le regard sur... » : Une rubrique portant sur l'offre gérontologique existante dans le périmètre du CLIC ; « Actualités » : une rubrique mettant en lumière les nouvelles réglementations ou les nouveautés au sein des associations, institutions ou établissements œuvrant pour la personne âgée.

Bonne lecture

» *En bref...*

Les chèques d'accompagnement personnalisés pour le financement des protections

Depuis le 1^{er} juin 2019, dans le cadre du plan d'aide APA, le versement de l'allocation liée au matériel à usage unique s'effectue sous forme de Ticket Service « **Chèque d'Accompagnement Personnalisé** ».

Le bénéficiaire de l'APA recevra chaque mois, un chéquier composé de chèques préfinancés d'une valeur de 5 euros permettant de régler ses achats de produits adultes liés à l'incontinence (protections – alèses). Ils n'auront plus à fournir de justificatifs d'achat au département pour prétendre au versement de l'allocation.

Les bénéficiaires recevront une notice d'utilisation des chèques et la liste des commerçants affiliés auprès de qui ils pourront affectuer ces achats.

Cette liste figure sur :

www.seinemaritime.fr.

Pour toute question sur le dispositif, les bénéficiaires peuvent contacter la plateforme téléphonique :

☎ : 0 800 500 076

Sommaire

- **La consultation pluri-disciplinaire post A.V.C.** p. 1
- **L'extension du dispositif de transport MOBIFIL** p. 2
- **Le lancement de la P.T.A. sur l'agglomération havraise** p. 3
- **Nouveautés sur les livrets du CLIC** p. 3
- **Les permanences du CLIC sur l'agglomération havraise** p. 4

» *Regard sur...*

Consultation pluri-professionnelle post-A.V.C.

La consultation pluri-professionnelle post-AVC permet au patient de bénéficier de soins adaptés au sein de la filière A.V.C., quelle que soit la prise en charge initiale.

Qui peut prendre rendez-vous ?

La demande est à l'initiative des professionnels des services hospitaliers, neurologues, médecins MPR, gériatres qui ont pris en charge les patients à la phase initiale de leur AVC ou AIT. Peuvent également être à l'initiative d'un rendez-vous :

- ✓ Professionnels libéraux : médecins généralistes, médecins spécialistes, et professionnels paramédicaux (Infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens...)
- ✓ Professionnels du travail social (Assistants sociales, auxiliaires de vie sociale...)
- ✓ Associations de patients, patients eux-mêmes et/ou entourage

Où ?

Hôpital Jacques Monod - Service Neurologie:

☎ : 02 32 73 31 75

La consultation pluri-professionnelle post-AVC permet de :

- ✓ Evaluer les conséquences de la maladie vasculaire
- ✓ Etablir un bilan pronostic fonctionnel et cognitif
- ✓ Dépister des troubles de l'humeur (dont la dépression)
- ✓ Evaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- ✓ Evaluer la qualité de vie du patient
- ✓ Contribuer à la meilleure prévention secondaire et au contrôle des facteurs de risque
- ✓ Proposer ou compléter, si nécessaire, un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Evaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- ✓ Informer le patient et son entourage sur la pathologie, les facteurs de risque et les traitements
- ✓ Orienter éventuellement le patient vers les professionnels et les structures adaptés, vers les associations de patients

Comment ?

Une infirmière formée en pathologie vasculaire cérébrale débute la consultation pluri-professionnelle post-AVC avec le patient. Elle est suivie d'une consultation avec un médecin neurologue spécialisé en pathologie vasculaire. Si besoin, une consultation supplémentaire est programmée avec un autre professionnel de santé : neuropsychologue, diététicienne, ergothérapeute... Pour les patients non connus du service, un courrier du médecin référent est nécessaire afin de disposer des éléments médicaux du patient.

L'extension du dispositif MOBIFIL

NUMERO 44 - page 2
2^{ème} trimestre 2019

Les réunions d'information sur l'hébergement des personnes âgées en établissement

Nouveau lieu et nouvel horaire à partir de septembre 2019

Ces réunions d'informations sont animées par une coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) et une assistante sociale du Groupe Hospitalier du Havre. Elles sont dédiées aux personnes âgées et à leurs aidants.

Les thèmes abordés

- ✓ Les structures d'hébergement
- ✓ Le coût des établissements
- ✓ Les demandes d'inscription
- ✓ Les aides financières

A partir de septembre 2019, les réunions se dérouleront à la **Maison Dahlia** située 70, avenue Paul Verlaine au Havre tous les **1ers jeudis de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30**.

Les modalités d'inscription

Il faudra contacter les animatrices de la maison Dahlia au **02 35 44 97 28** ou par mail à lamaisondahlia@lehavre.fr afin de s'inscrire. C'est un lieu d'accueil facile d'accès en transport en commun (bus ou tramway) et sa capacité d'accueil est de 12 places.

Dates à retenir pour le second semestre 2019

- Jeudi 5 septembre 2019
- Jeudi 3 octobre 2019
- Jeudi 7 novembre 2019
- Jeudi 5 décembre 2019



Le service de transport à la demande pour les personnes handicapées « MobiFil » est étendu aux 54 communes du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.



Depuis le 3 juin 2019, MobiFil a étendu sa prestation aux personnes à autonomie réduite à mobilité réduite et/ou souffrant de handicap. Afin de renforcer le service et assurer la desserte de l'ensemble des 54 communes, la communauté urbaine a mis un **minibus et deux véhicules supplémentaires** spécialement équipés pour le transport des personnes en fauteuil roulant à la disposition de LiA, le délégataire du service public de la mobilité.

Les chargés de clientèle accueillent par téléphone du **lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 00** et le **samedi de 8 h 00 à 15 h 00** au **02 35 22 34 34**.

Rappel des conditions d'accréditation

- **Personne se déplaçant en fauteuil roulant** : inscription directe auprès du service MobiFil
- **Personne déficiente visuelle**

Titulaire d'une carte mobilité inclusive invalidité (ou MDPH) portant la mention "cécité" ou "cane blanche"	Inscription directe auprès du service MobiFil
Titulaire d'une carte mobilité inclusive invalidité (ou MDPH) portant la mention "80% + besoin d'accompagnement"	Les visites médicales s'effectueront sur rendez-vous (02 35 22 24 06) à - l'hôtel de la communauté au Havre - maison de l'intercommunalité de Saint-Romain-de-Colbosc - à la Maison du canton de Criquetot-l'Esneval
Non titulaire d'une carte d'invalidité	

- **Autre pathologie / handicap** : prendre rendez-vous pour une visite médicale auprès du service santé au 02 35 22 24 06 - Inscription si, suite à la visite médicale, la commission d'accréditation émet un avis favorable.

Tarification : Les personnes accréditées au service MobiFil voyagent aux conditions tarifaires LiA.

Lancement de la plateforme territoriale d'appui sur l'agglomération havraise



NUMERO 44 - page 3
2^{ème} trimestre 2019

Améliorations apportées aux livrets du CLIC Territoire havrais

Le CLIC a créé cinq livrets d'information à destination des usagers et des professionnels. Afin de faciliter la compréhension du réseau des acteurs et de répondre plus efficacement à un besoin repéré, ces livrets ont été conçus par thématique :

- Besoin d'une aide à domicile
- Besoin de soins spécialisés pour les personnes âgées
- Besoin d'un hébergement pour personne âgée autonomie
- Besoin d'un hébergement pour personne âgée en perte d'autonomie
- Besoin de répit

On y trouve des informations pratiques sur ces thèmes, portant sur les droits des personnes âgées en perte d'autonomie ou de leurs aidants, les dispositifs existants, les coordonnées des services et structures d'hébergement, les tarifs de l'année en court, les démarches à accomplir.

En 2018, tous les livrets ont été relus, corrigés et amendés par les membres seniors du Café Citoyenneté et Autonomie : cela a permis au CLIC de moduler l'information en fonction des besoins des usagers et de s'assurer que les données soient bien comprises des lecteurs, sous une forme plus aérée.

Suite à ces améliorations les livrets seront mis à disposition à partir de juillet 2019 dans leur nouvelle forme avec des informations complémentaires et une cartographie des structures d'hébergement permettant facilement de les localiser sur le territoire. Les livrets sont mis à jour deux fois par an.

Les missions et les coordonnées du CLIC, figurent dans chaque livret pour une prise de contact rapide. Les corrections ou nouvelles informations peut être signalées au secrétariat du CLIC. Disponibles à l'accueil du CLIC, ils peuvent être envoyés par mail sous forme dématérialisée sur demande par téléphone au 02.35.19.67.40 ou par mail à clic@lehavre.fr.

Un des enjeux de la loi de modernisation de notre système de santé est de recentrer le système de santé sur les soins de proximité, à partir du médecin généraliste. La loi prévoit en cela, la mise en place de fonctions d'appui à la coordination des parcours de santé complexes qui visent à apporter une réponse aux professionnels de santé, et en particulier aux médecins traitants, dans la prise en charge des situations complexes. Pour remplir cet objectif, la loi crée un nouveau dispositif : les plateformes territoriales d'appui (P.T.A.).

Elle doivent remplir trois fonctions d'appui :

- ✓ **Mission 1 : Information et Orientation les professionnels de santé** vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales présentes sur leur territoire d'intervention afin de répondre aux besoins des patients avec toute la réactivité requise. Cette mission bénéficie à toute la population et en complémentarité des dispositifs existants ;
- ✓ **Mission 2 : Appui à l'organisation des parcours en vue du maintien à domicile et des transmissions entre domicile et établissements.** La plateforme doit effectivement apporter une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient. La mission 2 bénéficie uniquement aux patients en situation complexe : sont concernés notamment les patients souffrant de polyopathologies (maladies chroniques et / ou évolutives), dont les retours à domicile sont jugés complexes et rencontrant des problématiques médico-psycho-sociales. Ici, cependant, pour toutes les situations répondant de la MAIA (personnes âgées en perte d'autonomie en situation complexe), la P.T.A. n'interviendra pas auprès de ces patients, mais orientera directement vers la MAIA.
- ✓ **Mission 3 : Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles** en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de la coordination, en apportant un appui opérationnel et logistique aux projets des professionnels.

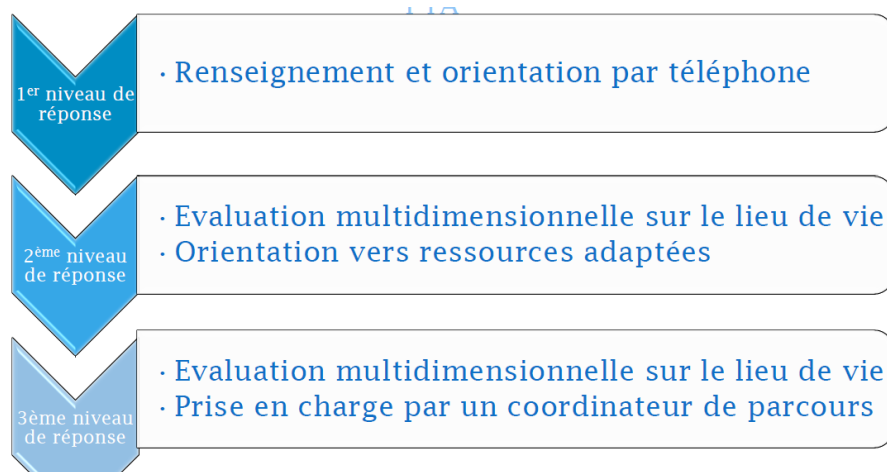
Présentation du projet local et du porteur havrais

La P.T.A. de l'agglomération havraise est portée par le **Sextant 76**, association loi 1901 composée de professionnels de santé mobilisés autour des projets de santé locaux. Le territoire d'intervention de la P.T.A. correspond à celui de la communauté urbaine havraise. La P.T.A. pourra être contactée via un numéro unique mi-octobre.

L'équipe de la P.T.A. sera à terme composée de :

- ✓ Un coordinateur de P.T.A. : **Charline LESTRELIN** aujourd'hui recrutée,
- ✓ Deux assistant(e)s de parcours (profil infirmier et Assistant de service social) qui formeront l'équipe d'évaluation de la P.T.A. : recrutement prévu en septembre

Leurs missions :



Pour toute information et prise de contact : coordination.ptaoceane@gmail.com

Dispositif des Chèques Sortir Plus

Ce dispositif financier permet de faciliter les sorties à l'extérieur du domicile.

Quels sont les critères permettant de bénéficier d'un chèque Sortir Plus ?

- Percevoir une retraite complémentaire AGIRC et ARRCO
- A la demande de la personne âgée
- Avoir plus de 75 ans
- Sans condition de ressources

Comment obtenir un chèque Sortir Plus ?

Il convient de contacter le dispositif Sortir Plus afin qu'il envoie au domicile de la personne âgée un coupon demandant la réception de chèques pour l'aide au transport. La participation financière du bénéficiaire est de 15 € pour le premier chèque, de 20 € pour le deuxième chèque et de 30 € pour le troisième chèque. Chaque personne peut bénéficier de trois chèques par an maximum. Chaque chèque a une valeur de 150 € et comprend 10 chèques de 15 €. Après réception du chèque et sous 8/10 jours la personne va recevoir son chèque.

Quel organisme peut assurer le transport de la personne âgée ?

Un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou un transport agréé par la caisse de retraite peuvent accompagner la personne âgée.

Comment utiliser les chèques Sortir Plus ?

Il convient de contacter le dispositif Sortir Plus 72 heures avant le trajet pour qu'il effectue un ordre de mission au prestataire. La personne âgée peut faire appel au prestataire de son choix mais il doit être agréé par le dispositif. Le coût de la sortie varie en fonction de la distance et du temps de transport. Le montant correspondra à un nombre de chèques Sortir Plus qui sera déterminé avec la personne âgée au moment de l'organisation de chaque sortie.

**Pour plus de renseignements contacter
Sortir Plus : 0 810 360 560**

Le CLIC renforce ses temps d'accueil au public sur le territoire

L'une des missions du CLIC est d'accueillir, informer et orienter toute personne ayant des problématiques liées au vieillissement.

Dans ce contexte et afin de répondre à une demande du territoire, d'amener davantage de proximité avec le public âgé, les familles et les professionnels, le CLIC Territoire Havrais propose **deux lieux d'accueil possibles en permanence sur les communes de Montivilliers et Saint Romain de Colbosc**. Ces deux lieux s'ajoutent à l'accueil réalisé au C.C.A.S. du Havre, 3 place Albert René.

Lors de ces permanences, les coordinatrices du CLIC accueillent les seniors et/ou leurs familles et réalisent avec eux une évaluation des besoins ou de celui des proches aidants afin de proposer des réponses précises et adaptées aux difficultés ressenties à domicile. Des informations et conseils pourront notamment être donnés dans les domaines suivants :

- ✓ Le soutien à domicile (mise en place de service d'aide à domicile, de soins, de portage de repas, de téléassistance, faciliter ou financer les transports, s'informer sur les loisirs, lutte contre l'isolement...),
- ✓ Les structures d'hébergement ou modes d'hébergement adaptés lorsque la perte d'autonomie s'installe,
- ✓ Les aides financières possibles pour la mise en place de ces aides,
- ✓ L'aide aux aidants et les solutions de répit.

Notons ici que les temps d'accueil, d'information et de conseil sont à différencier de la mission d'accompagnement des coordinatrices gérontologiques. Une personne se présentant aux permanences recevra des informations et des conseils afin qu'elle puisse réaliser ses démarches seule. En revanche, si lors de ces temps d'échanges, la situation présentée semble nécessiter un accompagnement gérontologique, la coordinatrice du CLIC orientera la situation vers la commission d'orientation afin que soit définie collégialement le dispositif adapté à la prise en charge de la personne âgée.

Sur la commune de Montivilliers :

Les permanences ont lieu au sein du C.C.A.S., cours Saint Philibert. Elles se déroulent tous les 1er et 3ème mardis de chaque mois, de 13 h 30 à 16 h 30 en prenant rendez-vous au 02.35.30.96.42 ou par mail : ccas@ville-montivilliers.fr.

Les dates des prochaines permanences sont : le 2 et 16 juillet, 20 août, 3 et 17 septembre, 1 et 15 octobre, 5 et 19 novembre et 3 et 17 décembre 2019.

Sur la commune de Saint Romain de Colbosc :

Les permanences ont lieu dans les bureaux du CLIC, qui se situent au 22 rue Albert Gibet (76 430 Saint Romain de Colbosc). Les coordinatrices accueillent le public sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 h 30, en contactant le CLIC au 02.35.19.67.40 ou par mail : clic@lehavre.fr

Les dates du second semestre 2019 sont : Les lundis 05 et 19 août, 02, 16 et 23 septembre, 07, 21 et 28 octobre, mardi 12 novembre, lundi 25 novembre, 09 et 23 décembre 2019.



Pour toutes demandes d'informations ou pour prendre rendez-vous pour les permanences, vous pouvez contacter l'assistante du CLIC par téléphone au 02.35.19.67.40 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 50 sans interruption ou par mail clic@lehavre.fr.